Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 23 juin 2016

Le Conseil de Communauté, réuni sous la Présidence de

M. Michel LIEBGOTT, Président

DESIGNE un secrétaire de séance : John DEWALD (Hayange).

REPREND les délégations données au bureau et au Président.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 24 mars 2016.

PREND connaissance du Rapport d'Activité 2015 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

VOTE les crédits de la décision modificative n° 1 du budget principal ; **VOTE** une subvention au Terville Florange Olympic Club (TFOC) de 15 000 € ; **VOTE** une subvention à Amomferlor de 13 000 € ; **TRANSFERE** les crédits du compte 775 au compte 7788 (à la demande du Trésor Public) ; **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 1 du budget annexe.

ACCEPTE de déroger au principe de la désignation à bulletin secret ; **DESIGNE** Messieurs Michel LIEBGOTT et Patrick PERON au sein du conseil d'administration de l'association Initiative Moselle Nord en tant que délégués titulaires.

PREND ACTE des modifications demandées par l'Etat en date du 29 avril 2016 portant sur l'article 1er de la convention de partenariat entre la CAVF et SFR-Numéricâble, signée le 9 décembre 2015 ; **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la CAVF et SFR-Numéricâble ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 de la convention de partenariat susvisée et toutes les pièces y afférentes, ainsi qu'à procéder à toutes les opérations nécessaires à la bonne exécution de cette convention et son avenant.

APPROUVE l'adhésion à ISEETECH pour un montant de 3 000 € pour l'année 2016 ; **DESIGNE** M. PERON au sein du conseil d'administration de l'ISEETECH ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ; **VOTE** les crédits correspondants.

ACCEPTE la cession d'une partie de la parcelle n° 257 section 27 située sur le ban communal de Florange d'une contenance de 3 100 m² environ au Syndicat Intercommunal des Eaux de Florange et Serémange-Erzange ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 17,25 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE la cession par la SEBL de la parcelle n° 10 du village artisanal sur le parc d'activités la Feltière, sur le ban communal de Fameck, des parcelles cadastrées n° 206 section 23, et n° 319 section 24 à la société MSL, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, et dont la candidature devra être agréée par SEBL, l'aménageur de la ZAC ; **FIXE** la cession au prix bilan de 20 € le m², hors TVA à la charge de l'acquéreur.

ACCEPTE la cession des parcelles n° 200, n° 201 et n° 204 section 28 ainsi qu'une partie de la parcelle n° 205 de la même section situées sur le ban communal de Florange, et une partie de la parcelle n° 178 section 22 située sur le ban communal de Fameck pour une contenance totale d'environ 15 600 m² à la SARL TONON ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 17,25 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE la cession d'une partie des parcelles n° 343 et 346 section 17 situées sur le ban communal de Fameck, pour une contenance totale d'environ 470 m² à la SCI MKM ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 12 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

DESIGNE M. Hervé CORAZZA en qualité de délégué de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein de la SODEVAM Nord-Lorraine.

APPROUVE la convention de partenariat scientifique entre la CAVF, l'IUT Thionville-Yutz et l'EPLEFPA de Metz/Courcelles-Chaussy ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à l'exécution de ces prestations. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC de la Feltière établi au 31 décembre 2015 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ; **PREND ACTE** du bilan de l'opération réalisée au 31 décembre 2015 qui s'élève à 5 906 988 € HT en dépenses et 7 094 398 € HT en recettes avec un solde de trésorerie positif à hauteur de 1 187 410 € HT ; **PREND ACTE** que la concession d'aménagement de la ZAC de la Feltière allouée à la SEBL arrivera à terme le 31 décembre 2016.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle établie entre l'EPFL, la CAVF et la Ville d'Uckange relatif à l'îlot central à Uckange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y afférentes ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

ARRÊTE le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Paix à Algrange, Nilvange et Knutange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre à disposition du public le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Paix à Algrange, Nilvange et Knutange.

APPROUVE les caractéristiques essentielles de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Paix ; **APPROUVE** le dossier de création de la ZAC de la Paix à Algrange, Nilvange et Knutange ; **DECIDE** que les constructions et aménagements réalisés dans la ZAC seront soumis à la taxe d'aménagement au taux de 3% ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander aux Maires la redistribution de la totalité de cette taxe ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer tout dossier de demande d'autorisation nécessaire à la bonne mise en œuvre de l'opération d'aménagement projetée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la reconnaissance de la ZAC de la Paix et effectuer les mesures de publicité, y compris les éventuelles procédures de modifications des documents d'urbanisme à Algrange, Nilvange et Knutange ; **APPROUVE** la procédure de gestion de l'opération à travers une concession d'aménagement, conforme au droit européen en vigueur au moment du lancement de la procédure de consultation. Les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

AUTORISE le Président ou son représentant à engager l'entière procédure de consultation d'aménageurs, afin de désigner le concessionnaire de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Paix à Algrange, Nilvange et Knutange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte ou tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment à entreprendre toute procédure et à déposer tout dossier de demande d'autorisation nécessaire à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement projetée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à publier tout acte concourant à la bonne exécution de cette procédure de consultation ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à constituer une commission « aménagement » visant à auditionner les candidats, évaluer et classifier les offres émises ; **DESIGNE** M. Patrick PERON, Vice-Président, comme Président de la commission « aménagement » qui sera amenée à émettre un avis sur les candidatures et les propositions, et l'habiliter à mener les discussions avec les candidats ; **DESIGNE** à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les membres de la commission « aménagement » au nombre de 5 titulaires (M. Fabrice CERBAI, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Moreno BRIZZI, M. Antoine FRIJO et M. Alain HEYER) et 5 suppléants (Mme Sheree CHOLLOT, Mme Béatrice FICCARA, M. Jean-Paul TOCZEK, M. Alain LARCHER et Mme Françoise SPERANDIO) ; **PREND ACTE** d'une éventuelle assistance de la commission

« aménagement » pour les aspects techniques, par les services de la Collectivité et/ou par une assistance extérieure ; **VOTE** les crédits nécessaires au lancement et à la bonne marche de cette procédure.

DONNE son accord sur une aide au loyer pour l'entreprise ESCAL CONCEPT hébergée à Synergie à Florange ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **ACCORDE** une subvention de 2 016 € à ESCAL CONCEPT correspondant à la participation de la CAVF à hauteur de 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 1 008 € à ESCAL CONCEPT correspondant à la participation de la CAVF à hauteur de 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention susvisée et ledit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

APPROUVE les conventions financières avec les villes de Florange, Serémange-Erzange et Uckange concernant le transfert Petite Enfance ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ces conventions. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

PREND ACTE du rapport annuel 2015 du délégataire, la Fédération Léo Lagrange, pour la gestion en délégation de service public du multi-accueil communautaire « Les Petits Patapons » à Nilvange.

PREND ACTE du rapport annuel 2015 du délégataire, la Fédération Léo Lagrange, pour la gestion en délégation de service public de la micro-crèche communautaire « La Souris Verte » à Neufchef.

APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer l'agenda à la Direction Départementale des Territoires (DDT) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

APPROUVE le plan de financement pour la réalisation d'une rampe PMR à l'Eglise Catholique d'Ebange à Florange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du partenaire financier identifié ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

APPROUVE le plan de financement pour les travaux d'éclairage public du giratoire de l'A30 à Fameck ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du partenaire financier identifié ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

APPROUVE le plan de financement pour le réaménagement de l'Office de Tourisme à Hayange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

ADOPTE le plan de financement pour la réalisation de la Boucle Verte et Bleue, 4ème tranche des travaux (Fameck-Uckange) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du partenaire financier identifié ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférent et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

APPROUVE la convention entre la CAVF et l'association du Club Vosgien relative à l'entretien et le balayage et le relevé GPS des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre pour une durée de 3 ans ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier ; **ALLOUE** une subvention annuelle de 1 780 € pour l'année 2016, 2017 et 2018 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant

à verser à l'association du Club Vosgien la subvention annuelle correspondante. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

AFFECTE ET CLASSE dans le domaine public de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, le bâtiment des magasins généraux sis 109 rue de Thionville à UCKANGE, cadastré section B parcelle n° 5509/356 ; **ACCEPTE** la mise à disposition dudit bâtiment des magasins généraux cadastré section B parcelle n° 5509/356 sur le ban de la commune d'UCKANGE, au GIP METAFENSCH ou à tout autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée et dont il restera solidaire, dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de l'article L. 1311-5 du Code général des collectivités territoriales ; **AUTORISE** rétroactivement le GIP METAFENSCH à construire sur la parcelle n° 5509/356 sis à UCKANGE deux bâtiments techniques en vue de l'accomplissement de son activité de service public, ainsi qu'à acquérir un droit réel sur lesdits ouvrages, en application de l'article L. 1311-5 du Code général des collectivités territoriales ; **FIXE** le montant de la redevance domaniale comme suit, selon l'évaluation du service France Domaine : du 1er avril 2016 au 31 mars 2020 : 160 000€ (cent soixante mille euros) par an ; du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 : 100 000€ (cent mille euros) par an ; **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer l'AOT constitutive de droits réels et toutes les pièces y afférentes, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le titre d'occupation du domaine public ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

CONSTATE l'identité des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **ADOPTE** les comptes administratifs 2015.

APPROUVE l'affectation des résultats 2015.

ATTRIBUE au taux de 100%, l'indemnité de conseil au receveur de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, M. Gilles BROGNIART, à compter de sa nomination ; **PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ; **VOTE** les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

VOTE pour 2016 une subvention à l'Amicale du personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'un montant total de 81 728 € ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

APPROUVE la modification des statuts du SYDELON établissant son siège au 1A Avenue Gabriel LIPPMANN, 57970 YUTZ.

EMET un avis favorable sur le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères.

APPROUVE les deux demandes de subvention présentées par l'association AMOMFERLOR ; **DEFINIT** le montant des subventions allouées pour 2016 ; **ACCORDE** la subvention d'aide au projet de 11 000 € versée à hauteur de 6 000 € en 2016 et à hauteur de 5 000 € en 2017 ; **ACCORDE** la subvention d'aide au fonctionnement de 18 000 € en 2016 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte y afférent. Les crédits seront inscrits au budget des exercices correspondants.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Nilvange pour 50% de son temps de travail à la Direction Aménagement et Développement Communautaire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, afin de préfigurer le projet communautaire de lecture publique ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes afférents.

APPROUVE la convention de mise à disposition du parc Haut fourneau U4 à l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Uckange pour les festivités de la St Jean le 25 juin 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette manifestation.

APPROUVE la convention de mise à disposition du parc Haut fourneau U4 à la ville d'Uckange pour le feu d'artifice et le Bal populaire du 13 juillet 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette manifestation.

ACCORDE la gratuité d'accès sur le parc du Haut Fourneau U4 pour l'évènement, « fête de la St Jean », le 25 juin 2016 ; **ACCORDE** la gratuité d'accès sur le parc du Haut Fourneau U4 pour l'évènement, « feu du 14 juillet », le 13 juillet 2016.

APPROUVE la convention de mise à disposition partielle des ateliers mécaniques du parc Haut fourneau U4 à l'Association AEECASMK ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette mise à disposition partielle.

APPROUVE le nouveau montant de la subvention de 1 000 € par occupant modeste bénéficiant de l'Aide de solidarité écologique (ASE) dans le cadre du programme « Habiter mieux » pour tous les dossiers déposés auprès de l'Anah entre le 24 juin 2016 et le 31 décembre 2017 ; **APPROUVE** l'avenant n° 1 au protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés, déclinaison locale et opérationnelle du programme « Habiter mieux » géré par l'Anah ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés, programme « Habiter Mieux » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

PREND ACTE du rapport annuel 2015 de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange.

DONNE son accord quant à la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 ; **APPROUVE** le montant de la participation de 16 820,47 € (seize mille huit cent vingt euros et quarante-sept centimes) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser, au délégataire, la société SG2A - L'Hacienda, la participation financière de 16 820,47 € (seize mille huit cent vingt euros et quarante-sept centimes). Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ABROGE la délibération n°2013-161 ; **APPROUVE** la fixation des tarifs présentés ; **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange ; **APPROUVE** la tarification des dégradations telle que proposée en annexe dudit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » et toutes les pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE la convention de versement de l'aide financière ALT2 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention pour l'année 2016.

DONNE son accord pour la mise en place d'une campagne de ravalement et d'isolation thermique des façades dans le cadre de l'opération « Cœur de villes, cœur de Fensch »; **APPROUVE** la mise en œuvre des aides de la CAVF au taux de 30 % selon les modalités définies ; **APPROUVE** le règlement d'attribution des subventions ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer une consultation pour le suivi animation de l'opération ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de partenaires, notamment le Conseil Régional de Lorraine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération. Les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

APPROUVE le plan de financement pour la réalisation de la voirie d'accès au lotissement adapté ZAC de la Paix à Nilvange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du partenaire financier identifié ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

DONNE son accord sur la vente de terrains pour la construction de 19 pavillons locatifs sociaux adaptés sur la ZAC de la Paix à Nilvange ; **ACCEPTE** la cession de quatre macro-lots se situant sur une partie de la parcelle n°620 section 10 sise ZAC de la Paix à Nilvange, d'une contenance totale d'environ 11 000 m², à l'OPH de Thionville ou par substitution à l'EPFL, sous réserve des arpentages et inscriptions au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession des terrains au prix de 8 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives ; **AUTORISE** le Président ou son

représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération. Les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

DONNE son accord sur la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation des copropriétés (VOC) sur la CAVF pour une durée de trois années consécutives (2016-2017-2018) ; **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement du dispositif ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Anah ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la consultation pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

APPROUVE la prorogation d'une année de la convention de mandat CAVF/EPFL, relative à l'immeuble des Tilleuls à Uckange – avenant n°2 ; **APPROUVE** l'avenant de prorogation ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant par délégation, à signer l'avenant de prorogation et toutes pièces y afférentes.

VOTE la subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association TFOC Volley-Ball au titre de l'année 2016 ; **AUTORISE** à verser la subvention à l'association TFOC Volley-Ball ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELEGUE au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

°°°°°

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

Décision n° 2016-063 du 29 février 2016
DECIDE d'accepter l'avenant à la convention avec la CCI Lorraine dans le cadre de diagnostics « accessibilité des commerces » sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
Décision n° 2016-064 du 02 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition d'intervention commerciale de la SELAS Laetitia PARISI pour bénéficier d'une assistance juridique dans le cadre de négociations avec la société SFR Numéricâble.
Décision n° 2016-065 du 03 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par la société Pro Incendie Lorraine pour la vérification périodique et la maintenance des équipements de lutte contre le feu et des alarmes.
Décision n° 2016-066 du 07 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec le groupement ESAT STE AGATHE ayant pour objet de prendre en compte le changement d'adresse du siège social de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au 10 rue de Wendel à Hayange et de son numéro de SIRET 24570122200144.
Décision n° 2016-067 du 07 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la société CITEOS - SDEL LUMIERE de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement concernant les travaux de mise en lumière, lot 2 de l'opération d'extension du cheminement et de mise en lumière - Parc du haut fourneau U4 à Uckange.
Décision n° 2016-068 du 07 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention pour la mise à disposition de données numériques géoréférencées relative à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution de gaz, entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et GrDF pour une durée de trois ans.
Décision n° 2016-069 du 07 mars 2016
DECIDE d'accepter le contrat en vue de la création d'une œuvre artistique inscrivant le projet de l'association Des Tas de Raisons, dans la programmation du Parc du Haut-fourneau U4, du 14 octobre 2015 au 15 juin 2016 inclus.
Décision n° 2016-070 du 08 mars 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Cubi Production », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 23 et 24 avril 2016.

Décision n° 2016-071 du 08 mars 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la «Compagnie Zaraband », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 11 et 24 septembre 2016 et les 2 et 15 octobre 2016.
Décision n° 2016-072 du 09 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention de partenariat avec l'association Boumchaka, pour l'organisation d'un événement intitulé « Sap'en Troc », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 19 juin 2016.
Décision n° 2016-073 du 09 mars 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de « Léoumaprod », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 23 et 24 avril 2016.
Décision n° 2016-074 du 09 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec l'association « Léoumaprod » au contrat de cession incluant les frais de déplacement qui fera l'objet d'une facturation. Les frais liés à l'hébergement et la restauration seront pris en charge par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
Décision n° 2016-075 du 10 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par la société CEP pour les travaux de terrassement, lot n°O1 de l'opération relative à l'implantation de conteneurs enterrés.
Décision n° 2016-076 du 10 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par la société CITEC Environnement pour la fourniture et la pose, lot n°02 de l'opération relative à l'implantation de conteneurs enterrés.
Décision n° 2016-077 du 11 mars 2016
DECIDE d'accepter la note d'honoraires de Maître Grégory JUNG concernant un sinistre survenu en 2011.
Décision n° 2016-078 du 14 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par le groupement conjoint composé de la société HANDI'SECUR SASU et Monsieur Jean-Loup MATUSZEWSKI, auto-entrepreneur, pour le diagnostic des accessibilités menant aux ERP et IOP pour tous les bâtiments de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
Décision n° 2016-079 du 14 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à l'association "Les pieds sur Terre" pour y organiser des journées "Découverte ruisseau et mare" avec les écoles du Val de Fensch.
Décision n° 2016-080 du 14 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 2, à la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à l'association "Les pieds sur Terre" afin d'ajouter une date supplémentaire afin d'y organiser des journées "Découverte ruisseau et mare" avec les écoles du Val de Fensch.
Décision n° 2016-081 du 14 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux, de la salle de réunion du Relais assistants maternels « La Luciole» à l'INECC pour l'organisation d'une formation musicale « chanter avec les tout-petits.
Décision n°2016- 082 du 14 mars 2016
DECIDE d'accepter le contrat de collecte des huiles alimentaires usagées avec la société VALOPREST.
Décision n° 2016-083 du 15 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par la société Chèque Déjeuner pour la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurant.
Décision n° 2016-084 du 15 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société EDF DCR EST entérinant la prise en compte des points de livraison supplémentaires pour la fourniture et l'acheminement d'électricité : la maison des doudous située à Hayange et ce suite à l'élargissement de la compétence Petite Enfance entériné par l'arrêté préfectoral n° 2015-DCTAJ/1-077 en date du 16 octobre 2015.
Décision n° 2016-085 du 17 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant avec la société SITA Lorraine au contrat type de reprise option fédération harmonisant la date d'échéance des deux contrats au 31 décembre 2016.
Décision n° 2016-086 du 17 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la ville de Florange entérinant la prise en compte du salage et du déneigement des voiries de la déchèterie à Florange.

Décision n° 2016-087 du 18 mars 2016
DECIDE d'abroger les décisions n° 2015-095, 2015-145 et 2015-276 et de fixer de nouvelles conditions d'entrées et une nouvelle grille tarifaire du parc du haut-fourneau U4, pour la saison culturelle 2016, concernant notamment la gratuité d'accès pour certaines catégories de public.
Décision n° 2016-088 du 18 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour l'Hacienda.
Décision n° 2016-089 du 18 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour les Equipes de Prévention Spécialisée.
Décision n° 2016-090 du 21 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par la société VALOPREST pour la collecte et l'évacuation des encombrants.
Décision n° 2016-091 du 21 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition de la société GANDI SAS relative à la réservation de noms de domaine Internet pour une durée de deux ans.
Décision n° 2016-092 du 21 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de trois composteurs et 20 bio seaux au bailleur BATIGERE SARL.
Décision n° 2016-093 du 23 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par la société EUROVIA Lorraine, agence de Florange pour les travaux de requalification du site de la Paix à Algrange - Nilvange.
Décision n° 2016-094 du 23 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par la société CEP pour les travaux de gros oeuvre - VRD, lot n°O1 de l'opération relative à la création d'un accès piéton adapté à l'église de Ranguevaux.
Décision n° 2016-095 du 23 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition faite par la société CREATION INTERNATIONAL MARKETING SARL pour les travaux de menuiserie bois, lot n°02 de l'opération relative à la création d'un accès piéton adapté à l'église de Ranguevaux.
Décision n° 2016-096 du 24 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant à la convention de mise à disposition du terrain de rugby situé au Domaine de Saint Neige à Neufchef pour la mise à disposition d'un bungalow en lieu et place du Club House détruit par incendie.
Décision n° 2016-097 du 24 mars 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Mamaille », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le samedi 23 avril 2016.
Décision n° 2016-098 du 24 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession avec l'association « Mamaille » incluant les frais de déplacement et de restauration.
Décision n° 2016-099 du 24 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention de coproduction entre l'association « Brounïak » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue de la création d'un spectacle.
Décision n° 2016-100 du 24 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention de résidence entre l'association « Brounïak » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue de la création d'un spectacle.
Décision n° 2016-101 du 24 mars 2016
DECIDE d'accepter le plan de prévention entre l'entreprise Procedo Sécurité et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre de la programmation du Parc du haut-fourneau U4 2016.
Décision n° 2016-102 du 24 mars 2016
DECIDE d'accepter la note d'honoraires de Maître Grégory JUNG pour assurer la défense de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre d'une procédure devant le tribunal administratif de Strasbourg.
Décision n° 2016-103 du 24 mars 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la société EUROVIA LORRAINE de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement concernant les travaux de voiries et réseaux divers, lot n°01 de l'opération de réhabilitation des magasins généraux - site du haut-fourneau U4 à Uckange (projet METAFENSCH).

Décision n° 2016-104 du 29 mars 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la « Compagnie la Remueuse », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 3 et 4 juin 2016.
Décision n° 2016-105 du 29 mars 2016
DECIDE d'accepter le contrat de partenariat avec la « Compagnie Nejma », pour l'organisation d'une exposition et d'un vernissage festif dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 21 mai 2016.
Décision n° 2016-106 du 29 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition partielle du parc du haut-fourneau U4 à l'association «Roue Libre et Cie » pour implanter leur chapiteau afin de faire une résidence de répétition.
Décision n° 2016-107 du 31 mars 2016
DECIDE d'accepter la proposition de la société MELEY STROZYNA pour effectuer la maintenance applicative du logiciel GeoPermis pour le service d'urbanisme et le service SIG pour une durée de 1 an et renouvelable expressément deux fois.
Décision n° 2016-108 du 31 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition avec la gendarmerie à Uckange d'un composteur et 20 bio seaux.
Décision n° 2016-109 du 31 mars 2016
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition avec la ville de Fameck de trois composteurs dont un composteur pédagogique.
Décision n° 2016-110 du 1er avril 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Cubi Production », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 23 et 24 avril 2016.
Décision n° 2016-111 du 5 avril 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société TERA Paysages Environnement de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins au détail estimatif, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement concernant les prestations d'espaces verts et de mobilier urbain, lot 03 de l'opération de réalisation d'un parking de covoiturage et d'aménagement de la RD952 et de la place de l'Hôtel de Ville à Knutange.
Décision n° 2016-112 du 5 avril 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la société LEFEVRE SAS de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement concernant les travaux de serrurerie - vitrerie - bardage, lot n°04a de l'opération de réhabilitation des magasins généraux - site du haut-fourneau U4 à Uckange (projet METAFENSCH).
Décision n° 2016-113 du 7 avril 2016
DECIDE d'accepter la convention de partenariat avec le Carrefour Social et Culturel « Le Creuset », pour l'organisation d'un événement intitulé « Fêtes de l'U4 » dans le cadre de la programmation 2016 du parc du Haut-fourneau U4.
Décision n° 2016-114 du 7 avril 2016
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut fourneau U4 entre l'entreprise « Tessie HUG» et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, les 23 et 24 avril 2016.
Décision n° 2016-115 du 7 avril 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de « l'association Moustache Productions », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le samedi 21 mai 2016.
Décision n° 2016-116 du 8 avril 2016
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition du local des associations de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'ADIL 57.
Décision n° 2016-117 du 8 avril 2016
DECIDE d'ajouter à la vente du Parc du haut-fourneau U4, une gamme plus large de produits dérivés à la boutique, du Parc du haut-fourneau U4 : t-shirt adulte sérigraphié, t-shirt enfant sérigraphié, sac sérigraphié, mug sérigraphié et sweat sérigraphié.
Décision n° 2016-118 du 11 avril 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société HOLLINGER de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement concernant les travaux de désamiantage et de démolition du Bâtiment Fillod à l'ancien siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20.

HAYANGE, le 5 juillet 2016
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VALDE FENSCH
Siège :
Hôtel de Communauté
HAYANGE

Clément ARNOULD

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 37
Membres ayant donné procuration : 11
Membre absents excusés : 3

Date de la convocation : 17 juin 2016
La séance débute à 19 H 00 et se termine à 22h20

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le : 5 juillet 2016

Etaient présents : Mmes CHOLLOT, CORION, KHAMASSI,KOCEVAR, MOUMENE, SPERANDIO, CONTI-REINERT, DERATTE, KRUCHTEN, LOMBARDI, PARREZ, FICARRA, LAMBOUR, PISU, WALDUNG.

MM. J.P CERBAI, PERON, ARNOULD, LARCHER, LIEBGOTT, DECKER, HOLSENBURGER, TARILLON, DEWALD, ENGELMANN, HAINY, HAUCK, F. CERBAI, BRIZZI, QUINQUETON, TOCZEK, GREINER, JURCZAK, LUCCHESI, CHEBBAH, LEONARDI, MEDVES.

Etaient absents (avec procuration) : Mmes DEISS, SCHMITT, SASSELLA, EL AME.

MM. LEBOURG, HEYERT, BOURGOIS, DAVID, CORAZZA, FRIJO, DERDAB.

Etaient absents excusés :
Mme DA SILVA, M. HEYER, M. OSTER